

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2015)
Heft: 2090

Artikel: De Pareto à Koltès, Tryngo et l'économie collaborative : l'économie du partage, c'est de l'économie, donc un marché
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017370>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

suggérer un papable qui n'aurait aucune chance devant l'Assemblée fédérale, ne serait-ce que parce que deux Bernois siègent déjà au Conseil fédéral.

Amstutz s'est empressé de déclarer que le poste ne l'intéressait pas. Et de [préciser](#) qu'il ne pourrait pas endosser la fonction exécutive: *«Je ne pourrais pas m'imaginer, au nom du principe de la collégialité, me taire quand la majorité du Conseil fédéral met en danger l'avenir du pays. Quand elle ignore les décisions du peuple, quand elle ne freine pas l'immigration démesurée, quand elle s'agenouille devant Bruxelles, quand elle donne la priorité au droit européen sur le droit suisse et quand elle met en danger la sécurité du pays en ne donnant pas les moyens financiers à notre armée. Non, ce n'est pas mon naturel. Je ne pourrais pas me taire. Je ne veux pas être candidat parce que je ne le peux pas.»*

Voilà qui est clairement dit. Pour le parlementaire bernois, la collégialité ne se conçoit que

si la majorité du Conseil fédéral est de son avis. Il a au moins l'honnêteté d'en tirer la conséquence. Tel n'est pas le cas des récents magistrats UDC.

On se [souvient](#) que Christoph Blocher, en visite en Turquie, avait critiqué la disposition antiraciste du Code pénal suisse et regretté que la justice helvétique poursuive un historien turc au nom de cette norme. Et [Ueli Maurer](#) n'a pas hésité à mettre en question publiquement la présidence suisse de l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe au moment même où son collègue Didier Burkhalter pilotait l'institution dans le cadre de la crise ukrainienne. Des dérapages dont on pourrait multiplier les exemples.

A l'inverse, Samuel Schmid fût traité par Blocher de «*demi-conseiller fédéral*», parce que ne relayant pas suffisamment les thèses de son parti et élu contre la candidate officielle de l'UDC, Rita Fuhrer. Après la non-réélection de Blocher, l'UDC a inscrit dans ses statuts

l'exclusion d'un membre qui accepterait son élection au Conseil fédéral sans avoir été proposé par sa fraction parlementaire. Une disposition soit dit en passant contraire à la Constitution dans la mesure où elle cherche à limiter les compétences du Parlement.

La déclaration d'Adrian Amstutz, plus que sa position personnelle, reflète celle de l'UDC. Un parti pour qui ses magistrats restent des soldats, plus dévoués à la cause partisane qu'à l'exercice collégial du pouvoir.

Lorsque [Filippo Lombardi](#), chef de la fraction démocrate-chrétienne au Parlement, prétend que l'UDC, de par sa force électorale, a droit à deux sièges au sein de l'exécutif au motif qu'il faut préserver la stabilité de la politique suisse, il confond la cause et l'effet. Ce n'est pas la non-réélection de Blocher qui a provoqué la crise politique qu'il diagnostique, mais bien son élection en 2003. Quant à croire en la volonté de compromis de l'UDC, le Tessinois se berce d'illusions.

De Pareto à Koltès, Tryngo et l'économie collaborative

L'économie du partage, c'est de l'économie, donc un marché

Jacques Guyaz - 28 août 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27975>

L'économie collaborative mise à nue. Un sondage du [Monde](#) indique que 67% des usagers sont avant tout motivés par des avantages financiers.

Il est vrai que si tout individu peut à son tour devenir producteur et gagner de l'argent, il veut aussi et peut-être surtout se sentir reconnu.

Car cette forme d'estime correspond à un besoin fondamental, pas toujours satisfait – pour utiliser un euphémisme – dans le monde

salarié.

L'économie collaborative a donc de beaux jours devant elle et n'est sans doute qu'à l'aube de son développement.

«Partage» ou «collaboratif» sont d'ailleurs des mots ambigus, entre marketing et intention généreuse. N'importe quel acte économique est une collaboration, un partage, mais le plus souvent inégal. Dans le bouillonnement actuel de l'Internet, des entrepreneurs suisses sont aussi sur les rangs et créent leurs propres plateformes d'échanges.

Ainsi le site [Tryngo](#), conçu pour proposer n'importe quel échange de biens ou de services entre particuliers contre rémunération. Il suffit de s'inscrire et de proposer objets ou services en y associant un prix. Tryngo mentionne explicitement que nous avons tous des compétences ou des objets inutilisés et qu'en les partageant, il est possible d'en tirer un avantage financier.

La plateforme Tryngo est très claire et la démarche excellente. Il n'en reste pas moins que, sous couvert d'une relation de partage, nous avons en réalité, comme sur les autres sites du même type, la première traduction concrète moderne de la théorie économique du marché de

concurrence pure et parfaite telle qu'élaborée par Walras et Pareto au 19e siècle.

Il vaut la peine de citer ici la définition qu'en donne l'[Encyclopedia Universalis](#): *«[La théorie] expose une vision strictement individualiste de la société [...]. Seuls acteurs, les individus sont supposés parfaitement rationnels et capables de décider au mieux de leurs intérêts, c'est-à-dire de maximiser le rapport entre les satisfactions ressenties et les sacrifices requis pour les obtenir par l'échange de bien contre monnaie. Les rapports sociaux se résument à des relations d'échange marchand. D'une manière générale, les marchés informent les clients potentiels sur la qualité, la quantité et les prix des biens offerts à la vente [...]. Ils organisent en des lieux géographiques donnés ou sur Internet la rencontre des offres et des demandes existant à un moment donné.»*

Nous nous trouvons exactement dans ce cas de figure, qui n'a probablement jamais existé dans sa forme pure jusqu'à l'ère de l'Internet. La seule différence réside dans la relation sociale qui est censée s'établir entre le fournisseur et le client. Elle est sans doute parfois réelle, mais il s'agit aussi fréquemment d'une pure relation d'affaires.

L'économie collaborative se traduit par une atomisation du marché qui devrait être compensée par une relation plus forte entre l'acheteur et le vendeur. Nous jouons déjà presque tous le rôle d'acteurs de cette scène de la concurrence pure et parfaite chaque fois que nous achetons sur des sites de vente ou que nous louons sur Airbnb.

L'avenir dira si la concrétisation moderne de ces anciennes théories économiques s'insinue peu à peu dans tous les aspects de notre existence. Il y a 30 ans, Bernard-Marie Koltès avait tout compris des rapports marchands purs entre deux individus dans sa formidable pièce [Dans la solitude des champs de coton](#), un des plus beaux textes de théâtre du 20e siècle qui traite de l'affrontement entre un *dealer* et son client. Mais, chez Koltès, tout est inquiétant, violent; ce sont des fauves qui s'affrontent, pas de gentils partageux. C'est aussi cela le marché. Sous Internet, la guerre.

«Et la seule frontière qui existe est celle entre l'acheteur et le vendeur, mais incertaine, tous deux possédant le désir et l'objet du désir, à la fois creux et saillie, avec moins d'injustice encore qu'il y a à être mâle ou femelle parmi les hommes ou les animaux» (ouvrage cité).